



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue **le mardi 1^{er} décembre 2020 à 19h00 en visioconférence**, étaient présents :

Martin Bordeleau, maire
Jean-Pierre Picard, conseiller siège no 1
Guy Laverdière, conseiller siège no 2
Elaine Roy, conseillère siège no 3
François Chevrier, conseiller siège no 4
Manon Pagette, conseillère siège no 5
Michel Venne, conseiller siège no 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire.
Marie-Claude Couture, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis spécial de convocation

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, après vérification déclare l'assemblée ouverte.

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Tenue d'une assemblée extraordinaire
3. Acquisition véhicule pour les travaux publics
4. Entretien des chemins à double vocation
5. Inclusion d'un lot à l'offre d'achat - Dossier Mélanie Marion et Michel Bordeleau

DIVERS

6. Levée de la séance

ADMINISTRATION

2. TENUE D'UNE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 404-2020-12

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'étant donné que l'ensemble des élus est présent, soit tenue une réunion extraordinaire afin de régler des points urgents.

Adopté



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



3. ACQUISITION VÉHICULE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les besoins pour réaliser certains travaux essentiels par les employés des travaux publics ;

CONSIDÉRANT qu'il y a un véhicule usagé à vendre actuellement, à coût raisonnable, qui répond parfaitement aux besoins ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 405-2020-12

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil autorise le Responsable de la voirie, Stéphane Morin, à acquérir un véhicule pour les besoins des travaux publics pour un montant maximum de 45 000 \$ plus les taxes applicables. Ledit véhicule sera acquis suite à une inspection mécanique concluante.

QUE la Municipalité autorise Stéphane Morin à faire le transfert au bureau des véhicules pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme.

QUE le véhicule soit payé à même le fond général 2020.

Adopté

4. ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT le volet *Entretien des chemins à double vocation* (ECDV) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT que les routes municipales sur lesquelles circulent au moins 250 camions chargés de ressources forestières ou minières par an sont admissibles au versement d'une aide financière;

CONSIDÉRANT que les routes municipales ci-après énumérées respectent les critères définissant une route municipale fortement sollicitée :

a route municipale	Nombre de kilomètres de chemins à double vocation	Nombre de passages de camions chargés	Ressource transportée
Route du Lac-Clair	2,28	509	Bois

CONSIDÉRANT qu'une correspondance du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs adressée à la MRC de Matawinie le 27 novembre 2020, confirme le volume de bois transporté sur les routes municipales ci-haut mentionnées pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que la carte « Chemin à double vocation – Saint-Côme – Chemin du Lac-Clair » localisant les routes municipales précédemment énumérées fait partie intégrante de la présente résolution ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 406-2020-12



Municipalité de Saint-Côme
1673, 55^e rue
Saint-Côme (Québec) J0K 2B0



Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par madame la conseillère Manon Pagette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports une compensation financière pour les chemins à double vocation précédemment énumérés.

Adopté

5. INCLUSION D'UN LOT À L'OFFRE D'ACHAT – DOSSIER MÉLANIE MARION ET MICHEL BORDELEAU

CONSIDÉRANT l'achat du terrain portant le numéro de lot 6 281 252 déjà prévu ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se porter acquéreur du lot portant le numéro 6 281 254 constituant le chemin d'accès au terrain ;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 407-2020-12

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité acquiert, lors de la même transaction, le numéro de lot 6 281 254.

Adopté

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 408-2020-12

Il est proposé par madame la conseillère Manon Pagette
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée.

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Marie-Claude Couture
Directrice générale et Secrétaire-trésorière